

Colloque

Accords de Partenariat Economique et financement des entreprises en Afrique centrale

4 et 5 décembre 2007, Brazzaville (Congo)



Juliette Engoue, Directrice
du Commerce,
Communauté Economique
et Monétaire de l'Afrique
Centrale (CEMAC).



Les participants.



Mandaté par l'Organisation internationale de la Francophonie, le Forum Francophone des Affaires a co-organisé un colloque sur les « Accords de Partenariat Economique et le financement des entreprises en Afrique centrale », avec l'OIF, la Banque de développement des Etats d'Afrique centrale (BDEAC) et la Fondation internationale francophone Finance Assurance Banque (FIFAB).

Ce colloque a réuni de nombreux professionnels des secteurs bancaires et financiers et des assurances. Il s'agissait de compléter l'information et la sensibilisation des opérateurs économiques de ces secteurs aux enjeux des APE.

Qu'est-ce-que les APE ? - Accords de Partenariat Economique

L'accord de Cotonou, signé entre la Communauté européenne, ses Etats membres et les 77 Etats ACP (Afrique/Caraïbes/

Pacifique) met en exergue l'importance de l'intégration de ces derniers dans le commerce mondial et prévoit la mise en œuvre progressive d'accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne (UE) et les Etats ACP regroupés en six ensembles régionaux. A terme, une zone de libre échange devrait être établie entre l'Union européenne et les Pays ACP.

Les APE visent à stimuler les investissements et les exportations des pays ACP et plus largement, à faciliter les échanges commerciaux. Les APE, qui devraient entrer en vigueur le 1er janvier 2008, sont un défi que les entreprises des pays ACP devront relever.

Afin de préparer les entreprises et plus largement les acteurs économiques des pays ACP, et notamment ceux de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale, en partenariat avec leurs homologues européens,

l'Organisation internationale de la Francophonie et le Forum francophone des Affaires mettent en œuvre un programme d'information et de sensibilisation.

Le colloque de Brazzaville avait pour objectifs de faciliter le dialogue entre les opérateurs des secteurs bancaire et financier afin notamment de faciliter les partenariats d'affaires entre les porteurs d'affaires intra régionaux ou interrégionaux d'une part et entre ceux-ci avec leurs homologues européens et de proposer une feuille de route harmonisée en vue de l'application des APE.

Ce colloque a permis d'améliorer l'information sur l'état d'avancement des négociations des APE, sur les mécanismes de concertation et d'approfondissement du dialogue entre les professionnels des secteurs financiers définis et de définir un agenda des actions à mener. ■